DEPARTEMENT de la VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 20 Janvier 2025

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 Décembre 2024.

L'an deux-mil vingt-cinq, le 20 janvier,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants :13

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusée : Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme HERBRETEAU Joëlle

Monsieur Laurent BOURGEOIS a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Décisions du Maire

2 – Délibérations
- Budgets : ouverture de crédits section d'investissement
- Pôle commerce : - Demande de DETR
  - Demande de FNADT

3 – Dossiers et travaux en cours
- Pôle commerce : projet modificatif
- Travaux Foyer de jeunes
- Recrutement service technique
- Associations : - bilan rencontre association de danse
  - demande de l'UNC

4 – Comptes rendus des Commissions
- Commissions CCPA
- Commissions communales

5 – Questions diverses

---

1 – DECISION DU MAIRE

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :

- 12/12/2024 : Renonciation au Droit de Préemption, parcelle AC 49, d'une superficie de 1210 m², 27 Rue de l'Océan

- 31/12/2024 : Signature du devis de l'entreprise SOS détection fuite pour un montant de 420.00 € HT, pour la recherche d'une fuite sur le réseau d'eau du camping

- 31/12/2024 : Signature du devis de Scénario, pour le buffet des vœux, pour un montant de 740.00 € HT

- 07/01/2025 : Renonciation au Droit de Préemption, parcelle AD 139, Lotissement La Juelle

2 – DELIBERATIONS

DELIB n° 2025.01.01 – BUDGET CAMPING : OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L1365-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2024 et propose l'ouverture des crédits suivants pour le budget camping :

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***De donner son accord pour l'ouverture des crédits d'investissements tel que présentés ci-dessus***
- ***D'Autoriser Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget camping jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.***

DELIB n° 2025.01.02 – BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L1365-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2024 et propose l'ouverture des crédits suivants pour le budget général :

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipements versées	1 100 €
21	Immobilisations corporelles	12 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***De donner son accord pour l'ouverture des crédits d'investissements tel que présentés ci-dessus***
- ***D'autoriser Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget général jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.***

DELIB n° 2025.01…. – Projet Pôle Commerce - Demande de DETR

Décision reportée à un prochain conseil

DELIB n° 2025.01…. – Projet Pôle Commerce – Demande de FNADT

Décision reportée à un prochain conseil

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Pôle Commerce :**

- 09/01/2025 : Rencontre avec Mme Maudet, Architecte, Mme Tiphaigne AMO vendée Expansion pour présentation du projet modificatif.

Suite aux demandes de modifications validées en conseil municipal le 16 décembre 2024, Mme Maudet a revu le projet et a présenté une nouvelle esquisse. La cellule bar vient se positioner à l'emplacement de l'ancien presbytère, ce qui permet de ne pas remblayer le terrain avec donc une économie sur le coût des travaux, et de prévoir un emplacement réservé pour une deuxième cellule en tranche optionnelle.

La superficie du bar a été ramené à 113 m² pour un coût estimatif de 326 000 € HT. Il manque encore l'estimation de Vendée Expansion pour l'aménagement, à minima, des espaces extérieurs.

Une demande de DETR et de FNADT sera déposée à la Prefecture dès que ces coûts seront connus. Dépôt des dossiers jusqu'au 14 février.

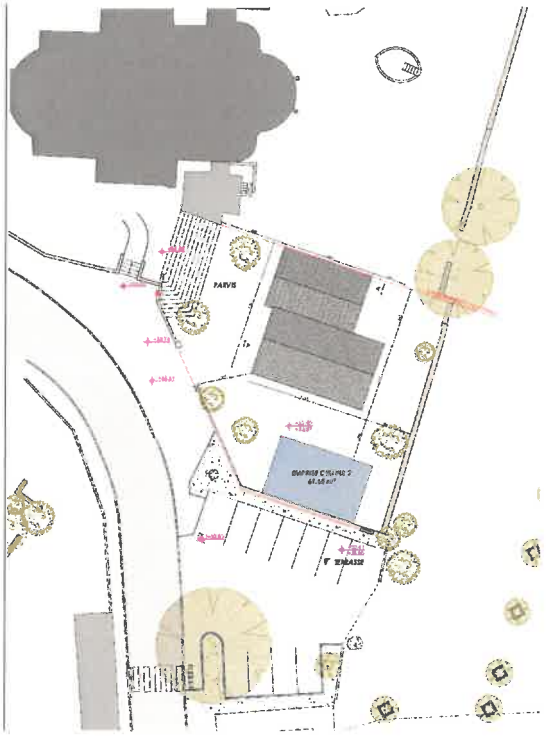

- **Travaux Espace Jeunesse** :

  - Les travaux intérieur ont bien avancés, les travaux du SyDEV pour le branchement électrique sont en cours.

  - Quelques travaux supplémentaires sont à prévoir : - dans le cadre du marché et donc pris en charge par la CCPA : le raccordement des gouttières au réseau pluvial ainsi que la réparation de la bordure et la finition entre celle-ci et le mur du foyer.

  - en dehors du marché et donc pris en charge par la commune : l'aménagement d'une liaison piétonne avec le citystade, le stationnement pour les vélos et les motos.

- **Recrutement service technique :**

Annonce en cours jusqu'au 1er février 2025 pour le recrutement d'un 3ème agent au service technique, afin que celui-ci puisse intégrer dans ses missions l'intégralité de l'entretien du site du camping (bâtiments et espaces verts). Profil recherché : polyvalence mais plus orienté espaces verts et autonomie.

- **Salon de coiffure :**

  La coiffeuse a fait remonter un souci de consommation électrique dû probablement à la mauvaise isolation du bâtiment. Des démarches vont être faites auprès du guichet de l'Habitat et du Sydev pour la réalisation d'un diagnostic et voir si des subventions sont possibles dans le cadre de la rénovation énergétique de ce type de bâtiment.

- **Associations :**

- Rencontre avec l'association de danse qui souhaite acquérir un revêtement de sol pour recouvrir la scène de la salle polyvalente. Demande un endroit pour le stockage. Proposition de faire un caisson pour le rouler dedans. Ce caisson serait installé sur la scène le long de la balustrade côté cuisine.
- Rencontre avec l'UNC : après un rappel du fonctionnement de l'association sur la commune et des pratiques sur les communes voisines, il a été proposé de mettre en place un nouveau dispositif avec l'attribution d'une subvention de 150 €/an qui couvrirait l'ensemble des dépenses de gerbes et de plaques de l'association. L'organisation des vins d'honneur resterait à la charge de la commune. Le Conseil valide cette nouvelle procédure.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Pas de commissions depuis le dernier conseil municipal.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Vœux** : appréciés par la population, notamemnt la présentation des jeunes.
- **Commission Communication, Enfance Jeunesse et CORDEF** : Lundi 27 janvier 2025 à 18h00 en mairie, pour la préparation de la journée du 12 avril, accueil des nouveaux habitants et des jeunes de 2008 à 2011.
- **Commission Tourisme** : Lundi 3 février 2025 à 19h30
- **Commission Finances** : Mardi 11 février 2025 à 18h00

Prochaines réunions : 24 février, 24 mars

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 22h45.

Le Maire
Michel PAILLUSSON
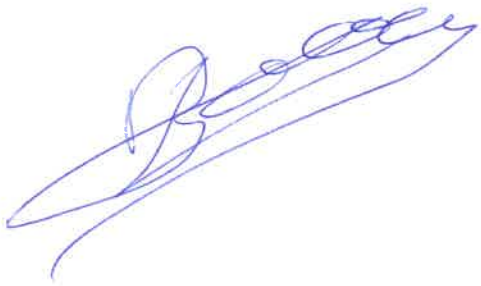
Le secrétaire de séance
Laurent BOURGEOIS